

## POSTES CANADA ÉMET UN PRÉAVIS DE LOCK-OUT DE 72 HEURES

Le 12 novembre 2024, Postes Canada a remis au Syndicat un préavis de lock-out de 72 heures. Le lock-out entre en vigueur à compter de 8 h (heure de l'Est), le 15 novembre 2024. Postes Canada prétend vouloir parvenir à des conventions collectives négociées, mais ses actions démontrent le contraire.

### Nous voulons des conventions collectives négociées!

Nos équipes de négociation sont plus déterminées que jamais à négocier des conventions collectives comportant les solutions nécessaires et méritées qui nous permettront de continuer à faire le travail qui nous passionne. Il est temps d'envoyer à l'employeur un message fort : présentez-vous à la table avec la ferme intention de régler les questions en litige.

### L'union fait la force

Maintenant plus que jamais, nous devons être solidaires et ne pas laisser les tactiques de l'employeur nous diviser. Nos comités de négociation travaillent fort pour obtenir de bonnes conventions collectives pour les deux unités. Nous méritons des conditions de travail sécuritaires, une rémunération équitable qui correspond à la hausse du coût de la vie, la possibilité de prendre notre retraite dans la dignité, ainsi qu'un service postal public prospère offrant davantage de services à toutes les collectivités du pays.

Les meilleures conventions collectives sont le résultat de négociations. Il est temps pour Postes Canada de s'asseoir à la table de négociation et de résoudre les questions en suspens, qu'il s'agisse de nouveaux enjeux ou de problèmes qui perdurent depuis longtemps.

Nous sommes 55 000, et ensemble, rien ne pourra nous arrêter.

Solidarité,



Jan Simpson  
Présidente nationale

